


1. Identification du produit et de l'entreprise

| | |
|---------------------------------------|---|
| Identificateur du produit | Foundation Sealer |
| Autres moyens d'identification | Pas disponible |
| Utilisation recommandée | Recouvrement |
| Restrictions conseillées | Aucuns connus. |
| Fabricant | Cantex Coatings Ltd. 2390 Industrial Street Burlington, ON L7P 1A5 CA Téléphone: 905-319-8972 Télécopie : 905-319-8973 Numéro de téléphone d'urgence: 888-663-2689 (Toll Free) |

2. Identification des risques

| | | |
|-------------------------------------|--|-------------|
| Dangers physiques | Non classé. | |
| Risques pour la santé | Corrosion et/ou irritation de la peau | Catégorie 2 |
| | Lésion/irritation grave des yeux | Catégorie 2 |
| | Cancérogénicité | Catégorie 2 |
| Risques pour l'Environnement | Non classé. | |
| Risques défini pour OSHA | Non classé. | |
| Éléments d'étiquetage |  | |

Mot indicateur

Attention

Mention de danger

Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Susceptible de provoquer le cancer.

Conseil de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité.
Lavez vigoureusement après manipulation.
Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. Traitement particulier (consulter cette étiquette). En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.

Stockage

Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)

Aucuns connus.

Renseignements supplémentaires

100 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue. 21 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Mélange

| Nom chimique | Nom commun et synonymes | Numéro CAS | % |
|---|-------------------------|------------|-------|
| Bitume | | 8052-42-4 | 40-70 |
| Sels potassiques de l'acide résinique et de l'acide abiétique | | 61790-50-9 | 1-5 |

Remarques sur la composition GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

4. Premiers soins

| | |
|---|---|
| Inhalation | En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale. |
| Peau | En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. Traitement particulier (consulter cette étiquette). En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| Yeux | En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. |
| Ingestion | Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés | Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. |
| Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis | Les symptômes peuvent être différés. |
| Informations générales | Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de protection à l'épreuve des éclaboussures de produits chimiques. Tenir hors de la portée des enfants. |

5. Mesures de lutte contre le feu

| | |
|--|---|
| Moyens d'extinction appropriés | En fonction des matières environnantes. |
| Méthodes d'extinction inappropriées | En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu. |
| Risques spécifiques provenant des produits chimiques | Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome. |
| Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers | Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome. |
| Lutte contre l'incendie / instructions | Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. |
| Méthodes particulières d'intervention | Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. |
| Risques d'incendie généraux | Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion. |
| Produits dangereux résultant de la combustion | Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes de soufre. |
| Données sur l'explosibilité | |
| Sensibilité aux chocs | Non compté être sensible aux chocs. |
| Sensibilité aux décharges électrostatiques | Non compté être sensible aux décharges électrostatiques. |

6. Procédures en cas de déversement

| | |
|---|---|
| Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence | Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite. Tenir à l'écart des zones basses. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. |
| Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage | Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13. |
| Précautions pour la protection de l'environnement | Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques. |

7. Manutention et entreposage

| | |
|--|---|
| Précautions pour une manipulation sécuritaire | Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Porter un équipement de protection approprié. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Lavez vigoureusement après manipulation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. |
| Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité | Stocker dans un conteneur fermé. Garder sous clef. Ne pas congeler. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Conserver hors de la portée des enfants. |

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|------------------------|------|-----------------------|---------------------|
| Bitume (CAS 8052-42-4) | MPT | 0.5 mg/m ³ | Fraction inhalable. |

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|------------------------|---------|---------------------|---------|
| Bitume (CAS 8052-42-4) | Plafond | 5 mg/m ³ | Fumées. |

| | |
|--|--|
| Valeurs limites biologiques | Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients. |
| Directives au sujet de l'exposition | Produits chimiques énumérés à l'article 3 qui ne figurent pas ici n'ont pas établi de valeurs limites pour l'ACGIH ou PEL. |
| Contrôles techniques appropriés | Assurer une ventilation adéquate. |

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

| | |
|--------------------------------------|---|
| Protection du visage/des yeux | Lunettes à coques à l'épreuve des éclaboussures de produits chimiques. |
| Protection de la peau | |
| Protection des mains | Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu. |
| Autre | Conformément aux directives de votre employeur. |
| Protection respiratoire | Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. |
| Dangers thermiques | Sans objet. |

| | |
|--|--|
| Considérations d'hygiène générale | A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. |
|--|--|

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|---|------------------|
| Aspect | Liquide |
| État physique | Liquide. |
| Forme | Émulsion |
| Couleur | Noir |
| Odeur | Odeur d'asphalte |
| Seuil de l'odeur | Pas disponible. |
| pH | Pas disponible. |
| Point de fusion/point de congélation | 0 °C (32 °F) |
| Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition | 100 °C (212 °F) |
| Point d'écoulement | Pas disponible. |
| Densité | 1.1 |
| Coefficient de répartition (n-octanol/eau) | Pas disponible. |
| Point d'éclair | Pas disponible. |
| Vitesse d'évaporation | < 1 |

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%) Pas disponible.

Limites d'inflammabilité - supérieure (%) Pas disponible.

Limite d'explosivité – inférieure (%) Pas disponible.

Limite d'explosivité – supérieure (%) Pas disponible.

Pression de vapeur To water

Densité de vapeur Pas disponible.

Densité relative Pas disponible.

Solubilité(s) Pas disponible.

Température d'auto-inflammation Pas disponible.

Température de décomposition Pas disponible.

Viscosité Pas disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.

Possibilité de réactions dangereuses Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Conditions à éviter Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

Matières incompatibles Oxydants. Acides. Substances caustiques.

Produits de décomposition dangereux Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes de soufre.

11. Propriétés toxicologiques

Voies d'exposition Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Inhalation Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Peau Provoque une irritation cutanée.

Yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble.

Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| Composants | Espèces | Résultats d'essais |
|--|----------------|--------------------|
| Bitume (CAS 8052-42-4) | | |
| Aiguë | | |
| <i>Cutané</i> | | |
| DL50 | Lapin | >= 2000 mg/kg |
| <i>Inhalation</i> | | |
| CL50 | Pas disponible | |
| <i>Orale</i> | | |
| DL50 | Rat | 5000 mg/kg |
| Sels potassiques de l'acide résinique et de l'acide abiétique (CAS 61790-50-9) | | |
| Aiguë | | |
| <i>Inhalation</i> | | |
| CL50 | Pas disponible | |
| <i>Orale</i> | | |
| DL50 | Rat | 2130 mg/kg |

| | | |
|---|---|--|
| Corrosion et/ou irritation de la peau | Provoque une irritation cutanée. | |
| Minutes d'exposition | Pas disponible. | |
| Indice d'érythème | Pas disponible. | |
| Valeur d'un œdème | Pas disponible. | |
| Lésion/irritation grave des yeux | Provoque une sévère irritation des yeux. | |
| Valeur de l'opacité cornéenne | Pas disponible. | |
| Valeur de la lésion de l'iris | Pas disponible. | |
| Valeur des rougeurs de la conjonctive | Pas disponible. | |
| Valeur d'un œdème de la conjonctive | Pas disponible. | |
| Jours de récupération | Pas disponible. | |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | | |
| Sensibilisation des voies respiratoires | Pas disponible. | |
| Sensibilisation de la peau | Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau. | |
| Mutagénicité de la cellule germinale | Non classé. | |
| Mutagénicité | Non classé. | |
| Cancérogénicité | Voir ci-dessous. | |
| Carcinogènes selon l'ACGIH | | |
| Bitume (CAS 8052-42-4) | A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. | |
| Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité | | |
| Bitume (CAS 8052-42-4) | Volume 103 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme. | |
| US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérogènes substance | | |
| 2-Chlorobuta-1,3-diène (CAS 126-99-8) | Cancérogène. | |
| Bitume (CAS 8052-42-4) | Cancérogène. | |
| Toxicité pour la reproduction | Non classé. | |
| Tératogénicité | Non classé. | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique | Non classé. | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | Non classé. | |
| Risque d'aspiration | Pas disponible. | |
| Effets chroniques | Toute inhalation prolongée peut être nocive. | |
| Autres informations | Pas disponible. | |
| Nom des produits toxicologiquement synergiques | Pas disponible. | |

12. Données écologiques

| | |
|--------------------------------------|---|
| Écotoxicité | Voir ci-dessous |
| Persistance et dégradabilité | Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit. |
| Potentiel de bio-accumulation | Données non disponibles. |
| Mobilité dans le sol | Données non disponibles. |
| Mobilité générale | Pas disponible. |
| Autres effets nocifs | On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant. |

13. Élimination des résidus

| | |
|--|--|
| Instructions pour l'élimination | Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale. |
|--|--|

| | |
|--|---|
| Règlements locaux d'élimination | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. |
| Code des déchets dangereux | Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge. |
| Déchets des résidus / produits non utilisés | Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination). |
| Emballages contaminés | Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. |

14. Informations relatives au transport

Généralités Canada: Preuve de classification: Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Données réglementaires

Règlements fédéraux canadiens Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Situation SIMDUT Contrôlé

Classement SIMDUT Catégorie D - Division 2A, 2B

L'étiquetage SIMDUT



Réglementations Fédérales des États-Unis

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Bitume (CAS 8052-42-4) Inscrit.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger
 Risque immédiat - Oui
 Risque différé - Oui
 Danger d'incendie - Non
 Danger lié à la Pression - Non
 Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)
 Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre) Non réglementé.

FDA (Food and Drug Administration : administration des produits alimentaires et pharmaceutiques)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un composé chimique reconnu dans l'état de la Californie comme produit pouvant provoquer des cancers.

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

Bitume (CAS 8052-42-4) Inscrit.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite

2-Chlorobuta-1,3-diène (CAS 126-99-8) Inscrit.

Bitume (CAS 8052-42-4) Inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Bitume (CAS 8052-42-4) Inscrit.

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Bitume (CAS 8052-42-4) Inscrit.

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Bitume (CAS 8052-42-4) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Bitume (CAS 8052-42-4) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - Substances dangereuses : Danger particulier

Bitume (CAS 8052-42-4) Danger particulier.

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Bitume (CAS 8052-42-4) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Bitume (CAS 8052-42-4) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

Bitume (CAS 8052-42-4) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Non réglementé.

Statut de l'inventaire

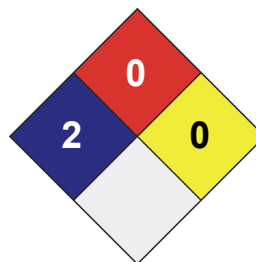
| Pays ou région | Nom de l'inventaire | Sur inventaire (oui/non)* |
|--------------------------|---|---------------------------|
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Oui |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Non |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) | Oui |

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Renseignements divers

| LÉGENDE | |
|---------|---|
| Extrême | 4 |
| Grave | 3 |
| Modéré | 2 |
| Faible | 1 |
| Minimal | 0 |

| | |
|-------------------------|-----|
| Santé | * 2 |
| Inflammabilité | 0 |
| Danger physique | 0 |
| Protection individuelle | X |



Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication 16-Juin-2015

Date en vigueur 08-Juin-2015

Date d'expiration 08-Juin-2018

Autres informations Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Préparée par Dell Tech Laboratories Ltd. No de téléphone: (519) 858-5021

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est préparée pour se conformer avec la Norme de communication de risque d'OSHA (Administration de la sécurité et de la santé au travail) concernant l'adoption du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

Cette fiche technique santé-sécurité est conforme à la norme ANSI Z400.1/Z129.1-2010